

En 1986, la crise du CNRS au travers des archives du journal 'Le Monde'

23 nov. 1985

Polémique autour du CNRS

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU & ELISABETH GORDON

" Il faut casser le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). " Le propos peut paraître provocateur, mais il n'empêche, le sujet est au goût du jour. Pas seulement parce que cet organisme de recherche doit faire, samedi 23 novembre, l'objet de l'émission de TF 1 " Droit de réponse ", mais surtout parce que s'élèvent, à droite comme à gauche, des critiques. Pour les uns, c'est " un mastodonte ingérable " ou " une bastille administrative, syndicale et politique ". Pour d'autres, c'est " un organisme jacobin " ou " un établissement conformiste, dont les structures donnent lieu à une paralysie totale dans la plupart des secteurs scientifiques ".

Bref, on crie à l'hérésie, oubliant quelque peu les résultats scientifiques que le CNRS a pu obtenir dans le passé. Il est vrai que, sous ces propos, c'est plus le fonctionnement du système qui est en cause que la qualité réelle de la grande majorité de ses chercheurs.

Comment en est-on arrivé là ? A cela, il y a bien sûr des raisons " chroniques " qui tiennent à la lourdeur de la " machine ", déjà stigmatisée à deux reprises par la Cour des comptes, et aux attaques constantes de ceux que le directeur général du CNRS, M. Pierre Papon, nomme les " professionnels du doute ".

Il y a aussi les traditionnels reproches de ceux qui ne manquent pas de souligner l'indigence des équipes non soutenues par le CNRS, parce que leurs recherches ne rentrent pas dans ses priorités. " L'Université, disent-ils, est anémiée par le développement de la recherche dans les grands organismes. " Dans cette affaire, le CNRS n'est qu'un symbole, et la querelle vise tout à la fois l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et... le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

De plus, certains trouvent que la direction de cet établissement " met trop son nez dans les affaires universitaires ", ce qui ne concourt guère à créer une bonne entente entre le CNRS et l'Université, et encore moins entre les chercheurs à plein temps de cet organisme et les enseignants-chercheurs. D'autant que ces derniers ont vu leurs horaires d'enseignement alourdis, " diminuant ainsi, disent-ils, leur responsabilité pour la recherche ". Enfin, l'émergence de nouveaux domaines scientifiques modifie les rapports de forces au sein du CNRS, et la décentralisation donne aux régions plus d'autonomie, mais rend moins supportable la tutelle parisienne.

Lourdeur

Ces arguments, fondés ou non, nourrissent le débat et militent pour des réformes que chacun prône à sa manière. Pour les proches de M. Jacques Chirac, par exemple, " le CNRS, tel qu'il est sous sa forme actuelle, doit disparaître ".

Selon Michèle Alliot-Marie, secrétaire nationale à l'enseignement et à la recherche au RPR, cet organisme n'est plus adapté aux besoins de la recherche d'aujourd'hui. Aussi le RPR, suivi en cela par le PR, propose-t-il que les laboratoires propres et associés du CNRS ne soient plus

gérés par une structure unique et trop lourde. Ce qu'il faut, c'est offrir plus d'autonomie à des laboratoires qui auraient la " taille critique " et un "rattachement direct des autres " au milieu universitaire. Coiffant le tout, un organisme " très léger " définit la politique et assure l'évaluation des résultats pour la part de crédits dispensés par l'État.

D'autres, dans les milieux politiques, arguant du fait que " le CNRS est un monstre ingouvernable ", suggèrent de pousser la logique à son terme en transférant l'ensemble du personnel dans les universités, le financement et l'évaluation de la recherche étant assurés par une sorte d'agence d'objectifs. Mais de telles options supposent l'existence d'universités renouées fortes, plus autonomes et capables de juger du résultat des recherches engagées, comme cela figure dans les programmes des partis politiques de l'opposition.

La critique ne touche pas seulement l'opposition. Mais, à gauche, elle paraît le fait d'individus plus que d'un mouvement d'ensemble. Certains sont partisans, par exemple, de donner leur totale autonomie aux départements scientifiques du CNRS, les transformant en autant d'instituts spécialisés. Conséquence "un renforcement de l'esprit maison et des individualismes " et la disparition de ce qui fait " la richesse du CNRS ", à savoir l'interdisciplinarité.

Spectaculaire

Face à ces projets de réformes présentés par des partis politiques, mais aussi exprimés, au-delà de toute idéologie, par le milieu scientifique lui-même, les autorités de tutelle vont être amenées à réagir. Il ne faut pas attendre de leur part qu'elles bouleversent des institutions qu'elles ont contribué à transformer et à renforcer. Mais, comme le dit le ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien, " on ne saurait rester sourd aux critiques ". De ce point de vue, le ministre n'est pas opposé à laisser une plus grande autonomie aux départements du CNRS et se déclare "favorable à donner aux universités la possibilité d'être des entités fortes en matière de recherche ".

" Trop souvent, cependant, dit-il, on a tendance à assimiler des lourdeurs ponctuelles à un mauvais fonctionnement de l'ensemble. " C'est pourquoi il refuse l'idée d'un éclatement du CNRS ou d'une " holding financière " gérant des départements totalement indépendants. Une politique que M. Papon partage, tout en faisant remarquer que le CNRS " s'ouvre aujourd'hui sur l'extérieur, joue la carte du partenariat avec les régions, les industriels, mais n'est plus, de ce fait, le partenaire privilégié de l'université ".

La polémique est lancée, et ce à la veille des élections législatives de mars 1986. Est-ce un hasard ? Certains en doutent et affirment que, dans la perspective d'une prochaine alternance, la réforme, voire le démantèlement, du CNRS pourrait être une opération politique spectaculaire propre à satisfaire à bon compte les plus virulents des partisans du changement.

13 juin 1986

DÉMISSION DE M. MAURICE GODELIER, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DU CNRS

M. Maurice Godelier vient d'adresser à M. Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, sa démission de directeur scientifique du CNRS, chef du département des sciences de l'homme et de la société. Il démissionne également de sa fonction de directeur de l'Institut de recherches sur les sociétés contemporaines.

Il justifie cette décision par les récentes déclarations de M. Devaquet sur les sciences sociales, notamment dans le Figaro du 4 juin.

" Déclarer, comme vous venez de le faire à plusieurs occasions, écrit-il dans sa lettre de démission, que le CNRS est sain, pour ajouter aussitôt que, dans ce corps sain, il y a des

parties malsaines telles que les sciences de l'homme, célébrer le rôle du CNRS dans le développement de la recherche fondamentale dans les sciences exactes, mais affirmer sans justification que, dans les sciences de l'homme, " la situation est inverse" et qu'au CNRS, dans ce domaine, " le meilleur côtoie le pire ", accuser les équipes universitaires de " langueur ", voire de médiocrité dans les sciences exactes, mais prétendre que les laboratoires propres du CNRS dans les sciences sociales, très " balkanisés ", n'ont pu atteindre le degré d'excellence des équipes universitaires, faire allusion à la syndicalisation excessive du CNRS en laissant entendre que cet excès connaît son paroxysme dans certaines sections du département des sciences de l'homme, ce sont là autant de jugements caricaturaux et d'attaques inacceptables de la part d'un ministre qui prétend par ailleurs avancer " ses diagnostics avec prudence. "

21 juin 1986

Le CNRS paralysé par une décision du Conseil d'État

M. A.

Le Conseil d'État vient d'annuler les élections du comité national du CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ce comité

- deux tiers de membres élus au scrutin de liste, un tiers de membres nommés - évalue les laboratoires et étudie les promotions et les embauches de chercheurs. Il joue un rôle-clé dans le fonctionnement du plus grand organisme de recherche français.

L'annulation des élections, qui a été notifiée lundi 16 juin par le Conseil d'État, a pour effet, selon les termes d'un communiqué diffusé par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, que le comité " ne peut plus siéger valablement, qu'il s'agisse des sections, des commissions interdisciplinaires, des commissions de programme ou des conseils de département ". Il en résulte que " les travaux de ces diverses instances sont immédiatement et définitivement interrompus. Il en va de même pour les jurys de concours des recrutements des chercheurs ".

Ce dernier point est le plus gênant à court terme et " porterait, selon le communiqué, un préjudice considérable aux laboratoires qui pourraient être privés, en 1986, de l'apport de jeunes diplômés de l'université et des grandes écoles ". Aussi le ministère a-t-il chargé le directeur général du CNRS -M. Serge Feneuille, qui a remplacé il y a quinze jours M. Pierre Papon

- de réunir dans les prochains jours des commissions d'experts qui devront proposer une liste de chercheurs dont la venue est jugée indispensable. Ces derniers se verront proposer des contrats temporaires, en attendant qu'un nouveau comité puisse valablement évaluer leur candidature. Le ministre indique que " les règles de composition et de fonctionnement [du nouveau comité] seront réexaminées "

Vives réactions syndicales

Les principaux syndicats de chercheurs, relevant de la FEN et de la CGT, ont violemment réagi à la décision du Conseil d'État et au communiqué du ministère. Ils contestent " l'interprétation juridique d'un arrêt du Conseil d'État " et dénoncent " une mesure extrêmement grave [qui] montre que le gouvernement tient la communauté scientifique française dans le mépris le plus total ". Ils considèrent que la suspension des travaux du comité national " engage la casse du CNRS et, au-delà, de l'appareil de recherche du pays ".

Le comité national du CNRS est composé de quarante-cinq sections, couvrant les diverses disciplines. Les sections ont vingt-cinq membres, dont seize sont élus et neuf sont nommés. Les modalités d'élection, définies par un décret du 27 juillet 1982, prévoient que celle-ci se

fait au scrutin de liste avec panachage possible, les électeurs étant répartis en cinq collèges. C'est l'article du décret définissant le panachage et la proclamation des résultats de l'élection qui a été annulé (art. 6). Le Conseil d'État a estimé que l'application de cet article aboutirait à méconnaître les résultats de l'élection, et celle-ci est donc validée. On précise au ministère qu'une réflexion était déjà engagée sur un ajustement des missions et de la composition du comité national. L'arrêt du Conseil d'État entraîne la nécessité d'établir rapidement un nouveau texte puis d'organiser de nouvelles élections. Le tout prendra quelques mois, d'où la nécessité des mesures provisoires qui ont été annoncées.

5 juil. 1986

Les scientifiques prennent leur plume

M. A.

M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, a-t-il abusivement pris prétexte d'une décision du Conseil d'Etat pour diminuer les embauches de chercheurs au Centre national de la recherche scientifique (le Monde du 21 juin) ? Il est en effet troublant que l'annulation d'un article du décret fixant les modalités d'élection de certains membres du comité national du CNRS serve de prétexte - par simple communiqué de presse et sans aucune mention au Journal officiel - à la suspension d'un concours de recrutement, puisque les jurys sont nommés (même s'ils le sont parmi les membres du comité national) et n'ont que le pouvoir d'établir un classement. C'est la direction du CNRS qui décide en dernier ressort. Il semble d'ailleurs sans exemple qu'un concours administratif soit ainsi interrompu.

Les juristes auront à décider du bien-fondé de cette suspension, et spécialement le Conseil d'Etat, saisi d'un recours. Mais le soupçon d'une manœuvre du ministre est fortement répandu dans la communauté scientifique, exprimé par des hommes qui ne sont pas particulièrement proches de l'actuelle opposition. La brutale réduction des crédits de recherche qui résulte du collectif budgétaire avait déjà été fort mal ressentie, d'autant que les perspectives pour 1987 n'ont rien d'enthousiasmant. Mais qu'on touche aux recrutements, et les scientifiques, toutes tendances confondues, voient rouge. Ils savent bien les dégâts qui, à long terme, en résulteront.

" 75 % seulement des admissibles recevront un contrat très temporaire d'une année, lésant gravement les autres et n'assurant pas un recrutement régulier. Cela ne peut être que préjudiciable à la motivation, et donc au travail, d'une génération de jeunes chercheurs dont la France a tant besoin. " C'est ce que vient d'écrire M. Jean Dausset, prix Nobel de médecine, au Collectif des admissibles, regroupement de ces candidats chercheurs qui, après plusieurs années de travaux dans des conditions matérielles souvent aléatoires et après une féroce sélection, pensaient enfin pouvoir faire de la recherche leur métier. La lettre de M. Dausset, lue publiquement jeudi 3 juillet lors d'une conférence de presse, résume bien la teneur des messages et des interventions d'autres scientifiques internationalement reconnus comme MM. Raymond Castaing, François Jacob, Pierre Joliot. C'est aussi la teneur de ce qu'ont écrit les présidents des sept départements du CNRS, qui " attirent l'attention des pouvoirs publics " sur " la désorganisation dont est aujourd'hui menacé l'effort national de recherche ". Ou l'assemblée des professeurs du Collège de France, qui parle " des dangers prévisibles de régression de la recherche scientifique française ".

22 sept. 1986

Le recrutement des chercheurs au CNRS continue à susciter des remous

E. Gordon

La suspension du concours de recrutement des chercheurs au CNRS pour 1986 continue de susciter des remous au sein de l'établissement. Une trentaine d'admissibles à ce concours se sont réunis, jeudi 18 septembre, au siège de l'organisme à Paris pour tenter d'obtenir des éclaircissements sur leur sort et manifester leur inquiétude.

Leur situation n'est en effet guère brillante. Le 19 juin dernier, le ministre chargé de la recherche, M. Alain Devaquet, se fondant sur une décision du Conseil d'État, interrompait les travaux du comité national du CNRS - instance consultative - bloquant de ce fait la, procédure de recrutement en cours (Le Monde du 16 juin). Soucieux " de ne pas pénaliser les jeunes chercheurs ", M. Devaquet proposait alors d'offrir aux trois quarts des 522 admissibles un contrat d'un an au CNRS, pour leur permettre d'attendre que la procédure d'embauche reprenne son cours normal. De son côté, la direction du CNRS indiquait qu'elle tenterait d'obtenir des bourses diverses pour employer les 25 % des personnes qui ne bénéficieraient pas de cette mesure transitoire.

En fait, remarque le Collectif des admissibles " les laissés-pour-compte ne sont pas 25 % mais 33 % " (il a été proposé quelques 280 contrats temporaires et 68 détachements). Pour ce qui est des bourses, ajoute-t-il, " à notre connaissance - et nos adhérents représentent environ la moitié des admissibles - aucune solution n'a été apportée par le CNRS ".

Les mesures transitoires proposées paraissent " un grand bluff " à certains qui se demandent si elles ne cachent pas une volonté politique de diminuer le nombre d'embauches de chercheurs au CNRS pour l'année 1986.

7 janv. 1987

Franck Nouchi

Le CNRS veut mieux contrôler ses chercheurs

Les milieux de la recherche médicale et biologique sont en proie à une vive agitation. La raison en est l'envoi aux chercheurs de deux lettres, l'une adressée par le directeur du CNRS, l'autre par la direction de l'INSERM, visant à " permettre une gestion rationnelle des personnels tout en promouvant leur mobilité ".

La direction du CNRS voudrait compter ses chercheurs qui travaillent dans des unités de l'INSERM, savoir combien désirent y travailler définitivement et combien accepteraient de " retourner au bercail ". Il est proposé aux chercheurs du CNRS travaillant à l'INSERM et à ceux de l'INSERM travaillant au CNRS de choisir entre deux solutions : la mise à disposition ou le détachement en vue d'une intégration ultérieure dans l'organisme d'accueil. Ces lettres envoyées dans la dernière quinzaine du mois de décembre dernier prévoyaient que les chercheurs devaient régulariser leur situation administrative avant le 31 décembre 1986. Au total, 229 chercheurs travaillant au CNRS et exerçant leurs activités dans les laboratoires de l'INSERM seraient concernés par ce texte, beaucoup moins pour l'INSERM. Un grand nombre d'équipes de pointe étant rattachées à l'INSERM en matière de recherche médicale et biologique, il est à craindre, estiment certains directeurs d'unité, que, à terme, 80% des chercheurs du CNRS travaillant à l'INSERM demandent leur intégration définitive dans ce dernier organisme. Or la situation budgétaire de l'INSERM ne lui permettrait pas d'absorber ce surplus, sinon en consacrant la majeure partie des sommes réservées à l'embauche de jeunes chercheurs ou à la création de nouvelles unités. Le renouvellement du corps des chercheurs serait alors menacé. Pour le moment, les ingénieurs, techniciens et administratifs

(ITA) ne seraient pas encore concernés par ces décisions administratives, mais, selon les syndicats, le CNRS leur a demandé de ne pas postuler pour des unités de l'INSERM en création. Quant aux jeunes chercheurs, qui envisagent de rentrer dans ces deux organismes, ces mesures ne les concernent pas puisque le CNRS et l'INSERM ont décidé d'un commun accord de maintenir pour 1986 et 1987 des recrutements croisés. Cela laisse supposer qu'il en ira différemment dès 1988. Pas d'arrière-pensée Interrogé sur cette directive, le CNRS déclare ne pas avoir d'arrière-pensée et affirme que ces lettres ont été envoyées pour faire évoluer l'association entre les deux organismes qui doit se faire " sur une base plus saine et plus solide " indique le directeur général du CNRS. Il est clair que la direction générale du CNRS souhaite, par cette réflexion, déterminer les unités de recherche qu'il convient de renforcer. Dans ces conditions, il y a tout lieu de penser qu'à l'inverse elle s'interrogera sur certaines autres unités qu'elle estime insuffisamment performantes. Mais il s'agit aussi pour elle d'éviter " que ne soient pénalisés dans leur carrière des chercheurs du CNRS travaillant dans des unités de l'INSERM dont les missions de recherche n'ont rien à voir avec le CNRS ". A l'INSERM, on regrette l'attitude par trop rigide du CNRS au cours des négociations qui ont eu lieu fin décembre, et l'on indique que " ce n'est pas de cette façon qu'un organisme de recherche tel que le CNRS fera reconnaître la valeur de sa politique scientifique ". Certains directeurs d'unité de recherche vont encore plus loin en se demandant s'il ne faut pas voir derrière ces mesures purement administratives en apparence une " volonté hégémonique et impérialiste " de la direction du département des sciences de la vie du CNRS, qui espère ainsi rééquilibrer à son profit ce secteur très rentable de la recherche. " Jusqu'à présent, c'est l'interpénétration libre entre les deux organismes qui a fait la force de notre recherche médicale biologique, remarque le professeur Claude Kordon, l'un des quelque trente directeurs d'unités de recherche INSERM appartenant au CNRS. Il serait vraiment dommage de commencer aujourd'hui à lancer de tels pavés dans la mare ".

18 févr. 1987

Au CNRS Satisfaction des syndicats après les arrêts du Conseil d'Etat

Nombreux au CNRS sont ceux qui se réjouissent des arrêts du Conseil d'Etat donnant tort à l'ancien ministre chargé de la recherche, M. Alain Devaquet, qui avait interrompu en juin dernier le fonctionnement du Comité national du CNRS, bloquant ainsi toute embauche dans l'organisme (le Monde daté 15-16 février). Le "collectif des admissibles" (qui regroupe près de la moitié des candidats chercheurs dont le sort n'avait pu être définitivement réglé) a estimé, lundi 16 février, que l'"arrêt favorable" rendu par le Conseil d'Etat lui donne raison sur le fond. "Nous souhaitons que se poursuive la procédure de recrutement pour 1986 au CNRS comme s'il ne s'était rien passé, ou presque", souligne un admissible.

C'est aussi ce que réclame le Syndicat national des chercheurs scientifiques (FEN). Dans une lettre adressée à M. Jacques Valade, le successeur de M. Devaquet, il note que "la meilleure manière d'arrêter le processus de dégradation qui a été engagé au CNRS est tout simplement de revenir à la légalité et donc de reprendre immédiatement tous les concours de recrutement 1986, c'est-à-dire de faire immédiatement fonctionner tous les jurys d'admission précédemment nommés. De même doivent être immédiatement signées toutes les décisions de promotion, détachement, intégration" soumises au Comité national.

A la direction du CNRS, on précise que les suites à donner aux décisions du Conseil d'Etat sont à l'étude.

22 fév. 1987

Le directeur général du CNRS se donne un comité exécutif

La réforme du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), engagée par l'ancien ministre chargé de la recherche, M. Alain Devaquet (le Monde daté 14-15 octobre 1986), a marqué le pas, pour cause de vacance du pouvoir rue Descartes. Toutefois, les nouvelles structures de la direction générale devraient être très prochainement installées.

Dans une lettre qu'il a récemment adressée aux principaux responsables de l'établissement, le directeur général du CNRS, M. Serge Feneuille, annonce "la mise en place d'un comité exécutif", destiné à l'assister "pour l'ensemble de ses tâches". Ce comité, précise-t-il, est composé de MM. Jacques Demaille, Jacques Lautman, Jean-Claude Lehmann, directeurs scientifiques, Philippe Didier, secrétaire général, Gilbert Morvan, directeur du personnel et des affaires sociales, et de Mme Laurence Paye, directeur auprès du directeur général.

Toutes ces personnes font déjà partie de l'entourage du directeur général. Dans la pratique, cette nouvelle organisation devrait cependant apporter quelques changements.

Auparavant, le CNRS comptait en effet autant de départements _ dirigés chacun par un directeur scientifique _ qu'il y avait de disciplines. En outre, existaient trois "directions horizontales" consacrées à la valorisation, à la communication et aux relations internationales. Désormais, cette structure sera allégée. Certes, MM. Demaille, Lautman et Lehmann restent responsables des départements dont ils avaient déjà la charge _ respectivement ceux des sciences de la vie, des sciences de l'homme et de la société, et des mathématiques et physique de base, _ mais " ils délégueront une part de leurs responsabilités à un ou plusieurs directeurs scientifiques adjoints ". En outre, ils seront chargés de nouvelles missions : " l'élaboration du plan stratégique " pour le premier, celle " d'une politique de communication interne et externe " pour le deuxième, celle " des relations internationales et la programmation des très grands équipements " pour le troisième.

Pour compléter ce dispositif, il restera à nommer _ comme cela avait été prévu _ un quatrième directeur scientifique, ce qui ne pourra être fait qu'avec l'assentiment et la signature du ministre de la recherche. Il restera à préciser aussi qui se chargera des relations avec les entreprises. Mais déjà cette réorganisation soulève quelques inquiétudes, certains chercheurs constatant que ce comité exécutif, chargé de conseiller le directeur général dans la définition de la politique de l'organisme, " compte autant d'administratifs que de scientifiques ".

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de la réforme du CNRS, telle qu'elle a été projetée par M. Devaquet, est rejetée par les principaux syndicats des personnels de la recherche (affiliés à la CFDT, à la CGT, à la FEN et à FO), qui demandent son retrait. Pour cette raison, mais aussi parce qu'ils souhaitent " l'ouverture de véritables négociations sur l'avenir de l'organisme " et veulent obtenir " les moyens et les emplois nécessaires au développement du CNRS ", ces syndicats appellent à des arrêts de travail et à des manifestations au siège de l'établissement, jeudi 22 janvier.

7 mars 1987

Le CNRS va recruter à nouveau

Le recrutement des jeunes chercheurs, dont l'embauche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) avait été gelée en juin 1986, va enfin reprendre dans toutes les disciplines, à l'exception de celles relevant des sciences de la vie. Ainsi en a décidé, le jeudi 5 mars, le nouveau ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M.

Jacques Valade, après avoir consulté les organisations syndicales et pris l'avis de juristes.

Le fonctionnement du CNRS était bloqué depuis que le Conseil d'Etat, aux termes d'un arrêt du 12 mai 1986, avait annulé l'article du décret du 27 juillet 1982 fixant les modes d'élection du comité national de cet organisme, estimant que les règles prévues par cette disposition dénaturaient le principe de l'élection. M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, avait alors décidé de suspendre les travaux des sections du comité national du CNRS, et notamment ceux des jurys des concours de recrutement, empêchant ainsi toute embauche de jeunes chercheurs pour 1986. Décision que le Conseil d'Etat a annulée le 13 février dernier, offrant ainsi de nouvelles possibilités au nouveau ministre.

Satisfaction donc dans le petit monde de la recherche, qui s'apprêtait à manifester la semaine prochaine sa mauvaise humeur. Certes, les décisions prises par le ministre ne résolvent pas tout, mais elles ont l'avantage de calmer les esprits et de mettre un terme "à une situation de très grande instabilité qui débouchait sur des incertitudes". Dès lundi, tout va être mis en oeuvre pour réunir rapidement les jurys d'admission responsables du recrutement des chargés de recherche. De même, vont reprendre les concours de recrutement externe qui avaient été ouverts dans les corps d'ingénieurs et qui avaient donné lieu à un début d'exécution.

Ainsi prendront fin ces fameux contrats temporaires d'un an _ un peu plus de trois cents _ que le CNRS avait dû mettre en place pour pallier provisoirement le non- recrutement des jeunes chercheurs et ingénieurs qu'il avait retenus en 1986.

Pour le directeur général du CNRS, M. Serge Feneuille, qui s'est déclaré "soulagé" par les décisions de son ministre de tutelle, tout devrait aller désormais très vite. "D'ici un mois, la dernière phase du recrutement des chargés de recherche de l'organisme devrait être terminée" a-t-il indiqué en précisant que trois cent treize postes de chargé de recherche et quarante-huit postes d'ingénieur étaient à pourvoir au titre de 1986.

Mais nombre de problèmes relatifs au recrutement des personnels en sciences de la vie et à la nomination des directeurs de recherche restent à régler. Tout comme ceux qui concernent l'avancement et le détachement des personnels du CNRS. C'est pourquoi M. Valade a demandé l'avis de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat, alors qu'existe dans ces domaines un vide juridique préjudiciable à la bonne marche du CNRS. Une réponse sur ce point devrait être obtenue rapidement.